

Envoyé en préfecture le 10/04/2014 Reçu en préfecture le 10/04/2014 Affiché le

DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE GRIGNY

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

ET DES DÉCISIONS DU MAIRE

Séance du Mardi 8 Avril 2014

L'An Deux Mille Quatorze mardi 8 avril, à 21 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Grigny, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe RIO, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mm Rio, Atig, Mmes Ogbi, Le Briand, M. Laatiriss, Mmes Ete, Tawab Kebay, Mm Troadec, Zerkal, Mme Bellahmer, Mm Louison, Bortoli, Vazquez, Ndombele, Gamiette, Qarouach, Soilihi, Boukantar, Mmes Aubry, Rami, Itoua, Grenouillat, Renklicay, M. Bagavane, Mme Diawara, M. Willaume, Mme Gibert, Mm Gaubier, Bendiab, Mme Commissione, M. Oukbi

Absents excusés représentés: Mme Mabanza représentée par M. Laatiriss, Mme Hergaux représentée par M. Atig

Absent excusé: M. Binois

ABSENTE: MME LAMOTHE

Nombre de conseillers en exercice: 35

Nombre de conseillers présents : 31

<u>Délibération DEL-2014-0068 : Désignation des représentants de la Ville aux Commissions</u> <u>de Suivi de Site (C.S.S.) des établissements CIM et ANTARGAZ</u>

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de l'environnement.

Vu le décret n°2012-189 du 7 février 2012 relatif à la création des Commissions de Suivi de Site (C.S.S.)

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2013 en réponse à la lettre de Monsieur le Préfet de l'Essonne en date du 18 septembre 2013 invitant le Conseil municipal à proposer ses représentants au sein du collège « collectivités territoriales » et du collège « riverains »,

Délibère, et,

Décide de désigner Monsieur Jacky BORTOLI représentant de la Commune.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Maire,

Philippe RIO

Vote pour: 30

Vote pour représentés : 2

Vote contre: 1

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte publié le 9 avril 2014

Transmis en Sous Préfecture le

10 AVR. 2014